

AVANTAGES BBC

Sur une construction non BBC, le crédit d'impôt est de 40% la première année et 20% les 4 années suivantes.

La loi de finances 2010 prévoit de passer à 30 et 15% en 2010 et 25 et 10% en 2011.

LE BBC A FIN 2009

C'est 10 fois plus de bâtiments basse consommation que prévu et 20 000 demandes de certifications BBC.

POUR APPROFONDIR

L'ADEME a mis en place un dispositif d'information sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables pour le public : un réseau d'information dans chaque région avec les espaces INFO ENERGIE.

CONTACTER " IMPOTS SERVICE " au 0810 467 687, prix d'un appel local depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

SUR INTERNET

<http://www.ademe.fr/>

BATIMENT BASSE CONSOMMATION : LE PLUS QUI MOTIVE

L'obtention du label BBC permet l'obtention d'un grand nombre d'aides :

LE CREDIT D'IMPOT SUR LES INTERETS D'EMPRUNT (CIIIE) DE 40 %.

Taux majoré de 40% pendant 7 ans pour les constructions qui anticiperont les exigences de la RT 2012 ou du niveau label BBC Effinergie (sans conditions de ressources).

LE TRIPLEMENT DU NOUVEAU PRET A TAUX ZERO (N-PTZ).

A compter du 1er décembre 2009, le montant maximum du N-PTZ sera majoré jusqu'à 20 000 euros pour les acquéreurs de logements « BBC ». Cette majoration s'ajoute au doublement du N-PTZ décidé par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance (voir conditions de ressources). Le N-PTZ est cumulable avec le CIIIE sous réserve d'un revenu fiscal du foyer inférieur à 45 000€.

L'EXONERATION PARTIELLE OU TOTALE DE TAXE FONCIERE POUR LES COMMUNES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES.

LE DEPASSEMENT DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS (C.O.S.) de 20%.

BENEFICIER DU CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE (CIDD)

Le CIDD permet de bénéficier jusqu'au 31 décembre 2012, d'une réduction de 25 % à 50 % sur l'achat d'équipements utilisant une énergie renouvelable (calcul réalisé sur le montant TTC des équipements).

Le montant des dépenses est plafonné à 8000 € pour une personne seule et à 16000 € pour un couple, il est majoré de 400 € pour les personnes à charge.

CONDITIONS : les équipements doivent être posés par un professionnel et répondre à certaines caractéristiques techniques notifiées par une norme NF EN ou en certification.

EQUIPEMENTS BENEFICIANT DU CREDIT D'IMPOT	TAUX au 1/01/2010	CARACTERISTIQUES ET PERFORMANCES EXIGES
Chauffage au bois	25 %	Concentration moyenne de monoxyde de carbone ≤ 0,6%. Rendement ≥ 70 %
Chauffage ou eau chaude solaires	25 %	Capteurs thermiques avec certification CSTBAT, Solar Keymark ou équivalent
Pompes à chaleur	25 %	COP > 3,3
Panneaux photovoltaïques, éoliennes, microcentrales hydrauliques	50 %	Photovoltaïque : Norme EN 61215 ou NF EN 61646
Equipements de raccordement à certains réseaux de chaleur	25 %	

« L'ENERGIE LA PLUS PROPRE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS »

Améliorons la performance énergétique des bâtiments

N°1

CONSTRUIRE

Décembre 09

TOUS VENDEURS D'ENERGIE POSITIVE

Avec les nouvelles mesures incitatives mises en place par le gouvernement, l'énergie positive est bientôt à la portée de tous les budgets et beaucoup de clients expriment des attentes de plus en plus précises dans le domaine : matériels, efficacité, retour sur investissement, etc.

Pour répondre à cette demande, développons ensemble notre savoir faire, pour être en mesure d'apporter à nos clients des conseils innovants en préconisant des solutions écologiques performantes !

Le nouveau marché de la construction et de la rénovation énergétique constitue une véritable opportunité pour nous " TOUS VENDEURS " qu'il faut saisir.

Afin de réussir ce pari, UN PLAN DE FORMATION vient d'être lancé chez nous : il aura pour objectif d'initier collaborateurs, managers et vendeurs du groupe aux nouvelles exigences de performance énergétique en neuf ou en rénovation.

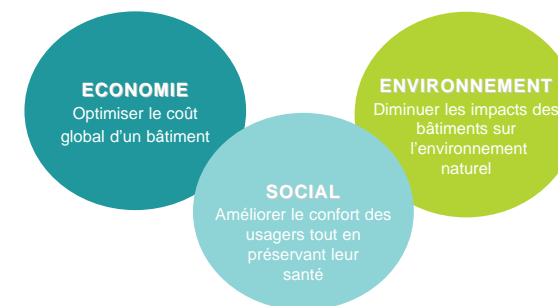
Nos clients sont les principaux porteurs de la construction durable, devenons les prescripteurs d'énergie positive de demain!

LE GROUPE SAMSE S'ENGAGE et met tout en œuvre pour vous accompagner dans cette mutation.

QU'EST CE QUE LA CONSTRUCTION DURABLE?

L'enjeu principal de la construction durable est de diminuer l'empreinte écologique des bâtiments et d'en optimiser les impacts sociétaux en s'appuyant sur les trois grands piliers du développement durable.

Réaliser et promouvoir un habitat humain, économe et respectueux de l'environnement est devenu une préoccupation majeure pour tous les acteurs du bâtiment, nécessitant la prise en compte de la totalité du cycle de vie des ouvrages.



LE SAVIEZ-VOUS ?

85% de la pollution en CO2 européenne, ayant pour origine le chauffage et le refroidissement, peut être économisé d'ici 2050.

Le secteur du bâtiment c'est 22,4 % des émissions nationales de CO2 et plus de 40 % de la consommation énergétique nationale.

6 ACTIONS A MENER DEMAIN

1. Améliorer la performance thermique des bâtiments
2. Utiliser des matériaux recyclables, sains et locaux
3. Réduire les nuisances liées aux chantiers
4. Intégrer des énergies renouvelables
5. Contrôler le vieillissement des ouvrages
6. Maîtriser les coûts pour les populations les plus démunies

CE QUE LE FRANCE PEUT APPRENDRE DE LA SUEDE

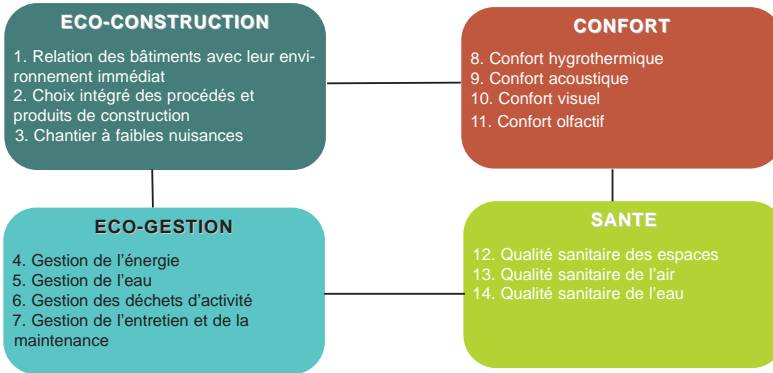
Entre 1990 et 2007, les émissions de CO2 ont diminué en Suède de 9%, tandis que la croissance économique faisait un bond de 48%.

LES 14 CIBLES HQE

La démarche HQE est d'abord une démarche visant à limiter les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables. Cette démarche peut être ensuite certifiée par un organisme indépendant.

Pour qu'un bâtiment soit défini comme HQE, le maître d'ouvrage doit établir une liste de priorités parmi **LES 14 CIBLES DEFINIES.**

Attention : Il n'existe pas de produits HQE. Pour les cibles 2-11-12 et 13 on peut utiliser les fiches FDES (fiches de déclaration environnementale et sanitaire).



EFFICACITE THERMIQUE

REGLEMENTATION THERMIQUE 2005

La RT 2005 vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments neufs et à limiter le recours à la climatisation. Elle est applicable à tous les projets de construction dont le permis de construire est déposé après le 1er septembre 2006. Elle concerne tous les bâtiments neufs (logement, industriels, tertiaires).

LES 4 GRANDS OBJECTIFS

1. Inciter le recours aux énergies renouvelables,
2. Favoriser la conception bioclimatique,
3. Imposer une consommation maximale d'énergie pour les bâtiments,
4. Renforcer les exigences sur le bâti (isolation), les équipements et le confort.

La RT 2005 impose à cet effet des performances minimales aux composants et équipements qui entrent en ligne de compte dans le bilan énergétique d'un logement : chaudière, isolation, orientation du bâtiment, surface vitrée, etc.

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est une évaluation qui renseigne sur la quantité d'énergie consommée par un bâtiment et évalue sa performance énergétique, ainsi que l'impact de sa consommation.

Sa production est obligatoire pour tout bâtiment neuf ou toute partie nouvelle de bâtiment, pour lesquels la demande de permis de construire a été déposée à partir du 1er juillet 2007.



LE BBC C'EST QUOI ?

LE BATIMENT BASSE CONSOMMATION, comme son nom l'indique est un bâtiment qui consomme moins d'énergie.

Cette appellation vise à identifier les bâtiments dont les très faibles besoins énergétiques contribuent à atteindre les objectifs de 2050 : diviser les émissions de gaz à effet de serre par quatre.

Le BBC permet aussi d'anticiper l'augmentation attendue du coût de l'énergie, occasionnée par la raréfaction croissante des énergies fossiles. Il permet doré et déjà de réaliser une économie de 50% à 75% sur les consommations d'énergie d'aujourd'hui.

L'investissement initial que représente un tel projet est un vrai gage d'économie pour le futur.

REFERENTIEL BBC POUR LA CONSTRUCTION NEUVE

Le BBC est aujourd'hui un label établi par l'association **EFFINERGIE** qui définit le référentiel. Cette association a signée une convention avec des organismes certificateurs indépendants : Promotelec, Certivea, Cequami et Cerqual.

La consommation d'énergie est déterminée à partir du **coefficient de Consommation d'Énergie Primaire (Cep)**.

Pour indication, les constructions conformes au règlement thermique 2005 (RT2005) présente un Cep de 150 en moyenne.

Pour une construction résidentielle BBC, l'objectif de consommation maximale doit atteindre impérativement un **Cep inférieur ou égal à 50 KWh ep/m²/an**, à moduler selon la zone climatique et l'altitude.

LES ETAPES D'UNE CONSTRUCTION BBC



- Je contacte un bureau d'étude thermique (BE) ou j'en parle à mon architecte ou constructeur qui travaille déjà en partenariat avec un BE.
- Je leur transmets les plans(en cours d'élaboration) et mon cahier des charges (choix équipements et bâti). Le B.E va déterminer le niveau d'isolation nécessaire et me conseiller sur les équipements les plus pertinents. Il me fournit une étude thermique.
- Je vérifie à la mairie si je peux bénéficier d'un bonus de COS et / ou d'une exonération de taxe foncière.
- Je contacte ma banque pour l'informer de mon projet. Je vérifie si je peux bénéficier du Prêt à Taux Zéro et de la bonification du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt.
- Je vérifie que mon maître d'œuvre maîtrise le cahier des charges du BBC afin que les compagnons soient fortement sensibilisés à l'étanchéité à l'air.
- Je fais faire un test d'étanchéité intermédiaire pour éventuellement pallier à des pathologies particulières.
- En fin de chantier je fais réaliser le test d'étanchéité qui me permettra de boucler mon dossier BBC. Je demande au BE la synthèse d'étude qui me permet d'obtenir le DPE.

ATTENTION : Très prochainement, l'étude thermique devra être fournie en pièce jointe du permis de construire pour instruction et vérification.

BUREAU D'ETUDES BASTIDE ET BONDOUX - NF étude thermique (réseau national) - Tel. 04 78 16 07 10

UBAT CONTROLE - Iso 9001 (réseau national); bureau de contrôle agréé par EFFINERGIE pour effectuer les mesures d'étanchéité, il propose aussi des formations afin d'optimiser les chantiers sur les problématiques de perméabilité - Tel. 02 23 31 21 14

LES GRANDS AXES BBC A OPTIMISER

L'ETANCHEITE A L'AIR
Elle sert à limiter les infiltrations parasites d'air à l'intérieur du bâti. A ce jour, la valeur retenue pour le référentiel lors du calcul thermique est un coefficient de perméabilité de 1.3 m3/h/m². Avec le label BBC, ce coefficient sera réduit à 0.6 m3/h/m².

Le test d'étanchéité, à réaliser en fin de construction, est la seule façon de vérifier la qualité de la mise en œuvre des matériaux.

L'ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE

Elle s'appuie sur la compacité, l'emplacement, l'orientation, l'isolation et l'aménagement intérieur des espaces; il s'agit pour les constructeurs d'allier, par ces biais, l'architecture aux potentialités du climat extérieur.

L'ISOLATION PARIOS OPAQUES & VITRES

Pour une maison BBC il faudra augmenter les valeurs de l'isolation et la performance des menuiseries en respectant des valeurs minimales. Outre la menuiserie, trois types d'isolation sont concernés : le sol, le mur, le plafond. Les caractéristiques thermiques des produits doivent être certifiées.

LES EQUIPEMENTS

La valeur BBC ne peut être atteinte sans la mise en œuvre d'équipements performants (chauffage, eau chaude, sanitaire et ventilation) et souvent d'énergies renouvelables, quelque soit l'architecture du bâti et de l'isolant mis en œuvre.

LA RT 2012

Les textes de la future réglementation thermique 2012 sont en cours de rédaction.

Le Grenelle de l'environnement a prévu de généraliser le concept de Basse Consommation dès 2011 pour les bâtiments publics et tertiaires et à compter de 2013 dans le résidentiel.

Les permis de construire devront présenter une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kilowattheures par mètre carré et par an en moyenne.

SUR INTERNET

<http://www.rt-batiment.fr>
<http://www.assohqe.org>

SUR INTERNET

<http://www.effinergie.org>